

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 25 octobre

Par suite d'une convocation en date du 20 octobre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 25 octobre 2022 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL ;

Pouvoirs : Audrey VALLEZ à Sylvie TARAGON ;

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Jean-François REVILLOUD est nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2022**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

♦ **Compte rendu des décisions prises**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Lancement du diagnostic de l'éclairage public par le SYANE mi-novembre qui permettra la mise en œuvre d'axes de travail pour sa réhabilitation.
- Signature du devis de RTM pour les travaux de confortement des berges du Parnant.
- Achat de 149 m² de la parcelle OB 1611 afin de conserver le parking de la petite salle des fêtes.
- Signature des devis de l'entreprise Colas pour reprise d'enrobé et rebouchage de trous à hauteur de 15 240 € hors taxes en fonctionnement et 47 144 € hors taxes en investissement sur le budget principal.
- Signature d'un devis de 27 274 € pour le mobilier de cuisine des appartements de l'ancien Presbytère (non prévu au marché initial).

♦ **Informations sur les subventions reçues**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune a perçu les subventions suivantes sur septembre et octobre :

- Travaux de renouvellement et confortement du réseau d'eau potable : 82 348 €
- Maison d'Assistantes Maternelles : 86 450 €

1. Tarif raccordement eau potable – DEL 2022 33

↳ Eau potable :

Madame le Maire rappelle que le budget eau est un budget annexe qui doit s'équilibrer par lui-même.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget augmentent, il faut donc agir soit sur le prix de l'eau, soit sur le tarif de raccordement. A titre d'information, Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des tarifs appliqués par les communes de la Semine en matière de raccordement au réseau d'eau potable.

Hervé BOUËDEC précise que suite à la réunion de la Commission Voirie du jeudi 20 octobre 2022, les membres présents ont opté pour un tarif entre 2 500 € et 3 000 €.

Yves LEGER ajoute qu'il n'est pas équitable d'imputer une hausse du prix de l'eau potable à tous les habitants alors que la commune pourrait équilibrer le budget de l'eau en augmentant le tarif de raccordement au réseau d'eau potable.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord avec cette position.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide d'appliquer un tarif de 3 000 € pour le raccordement au réseau d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

↳ Eaux pluviales :

Les membres de la Commission Voirie souhaitent facturer le raccordement des nouvelles constructions au réseau eaux pluviales.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter cette délibération, n'ayant pas tous les éléments de réponse.

2. Modification du règlement d'utilisation et des tarifs des salles des fêtes

Anne-Laure GUILLET a réuni la Commission Vie Associative le mardi 11 octobre 2022. Elle propose d'augmenter les prix de location des salles, du chauffage et du matériel cassé.

Ces hausses se justifient par :

- les tarifs qui n'ont pas été modifiés depuis 2014 ;
- le coût de l'énergie qui est en augmentation.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux futurs tarifs et de reporter le vote à la prochaine réunion.

3. Désignation des représentants de la commune

A. Désignation du représentant au sein du SIV – DEL 2022 34

Madame le Maire informe que la commune doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Marie-Christine MERMIER, décédée le 23 juin 2022.

Virginie MIANI est élue en qualité de délégué titulaire de la commune au SIV.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

B. Désignation du représentant au sein de la commission Environnement de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) – DEL 2022 35

Le Conseil Municipal de Clarafond-Arcine a délibéré le 9 septembre 2020 pour la nomination des membres des commissions thématiques de la CCUR (DEL 202049).

Le poste à la commission Environnement est vacant suite au décès de Marie-Christine MERMIER, représentante de la commune de Clarafond-Arcine.

Madame le Maire précise que cette commission est sous la présidence d'Emmanuel GEORGES.

Hervé BOUËDEC est nommé représentant de la commune à la Commission thématique intercommunale Environnement.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

C. Désignation du représentant au sein du Plan Climat Energie (PCAET)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle de la CCUR.

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable où tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens) sont mobilisés et impliqués. Ce plan à la fois stratégique et opérationnel est une véritable opportunité pour notre territoire afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique.

Pour mener à bien ces étapes, une information et concertation avec l'ensemble des élus est primordiale. Aussi, la CCUR souhaite que chaque commune soit associée à ce projet et désigne 1 à 3 délégués pour participer au « Club-Climat » animé par le cabinet BL Evolution.

Aucun membre du Conseil Municipal ne se portant volontaire, Madame le Maire se propose de représenter la commune.

4. Mise à jour de la Convention de répartition des dépenses entre les communes de la Semine DEL 2022 36

Depuis plusieurs années, les communes s'associent pour organiser les cérémonies commémoratives et diverses manifestations sur La Semine. Elles ont choisi de régler en commun les dépenses liées à ces événements par délibération en 2019.

Cette convention doit être mise à jour afin d'y ajouter le financement de la borne de téléconsultation médicale et la prise en charge d'une facture d'électricité et de chauffage suite à l'hébergement de réfugiées ukrainiennes.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de cette convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUÉDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOU, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

5. Personnel : convention de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG) – DEL 2022 37

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la médiation est un mode amiable de résolution des différends entre agents ou entre élus et agents.

Il convient de délibérer pour la mise en œuvre de cette convention.

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, sans limitation de durée,
- approuve la convention d'adhésion à conclure avec le CDG74,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUÉDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOU, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

6. Personnel : mise en place du télétravail - DEL 2022 38

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la mise en place du télétravail pour le service administratif à partir du 1^{er} novembre 2022.

Cette organisation du travail est encadrée par une délibération qui instaure :

- la détermination des activités éligibles au télétravail ;
- les locaux pour l'exercice du télétravail (domicile des agents) ;
- les règles à respecter en matière de protection des données ;
- les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé ;
- les modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail ((2,50 €/jour d'indemnités) ;
- les quotités autorisées (maximum 88 jours/an) ;
- la réversibilité

Le Conseil Municipal valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

7. Petite enfance : Convention Territoire Global (CTG) avec la CAF – DEL 2022 39

Madame le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) conjointement avec la CCUR et les 26 Communes qui la composent.

Elle souligne que la CTG encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

La CTG peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Madame le Maire précise que l'adhésion à cette convention n'est pas obligatoire mais elle permettrait à la commune de demander des subventions par l'intermédiaire de la CCUR (pour le projet de création de la Maison d'Assistantes Maternelles par exemple).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA, Vivian ROUSSEL.
Abstention	/
Contre	/

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à mains levées.

♦ Informations et questions diverses

- Clocher d'Arcine : il fonctionne enfin après l'intervention de 2 entreprises.
- Illuminations de Noël : Madame le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal compte tenu des hausses du coût de l'énergie. Les élus décident d'utiliser uniquement les décorations équipées de leds qui sont peu énergivores.
- Appartement communal ancienne mairie d'Arcine : le locataire actuel du studio, va louer le T2 voisin vacant. Il se propose de le repeindre. Madame le Maire propose de lui octroyer un mois de loyer en compensation et soumettra ce point par délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Bâtiment communal ancienne garderie : un particulier a un projet d'épicerie, salon de thé, relais colis, ... et souhaite le présenter au Conseil Municipal. La proposition est acceptée à l'unanimité. La présentation est fixée au 29 novembre 2022.
- Correspondant « Incendie et secours » : un élu doit être désigné pour cette fonction. Madame le Maire propose Virginie MIANI, responsable de la Commission Sécurité. Madame MIANI accepte. Elle précise que la commune doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et demande si ce travail peut être mutualisé entre les communes de la CCUR. La question sera posée en Conseil Communautaire.

- OAP de Marlogne Nord : le Permis d'Aménager a fait l'objet d'un arrêté d'opposition en raison de l'insuffisance de la réserve incendie et de la capacité de la colonne syndicale d'eau potable. Ces points sont à l'étude avec les différents acteurs afin de trouver des solutions.
- SIVALOR : proposition de formation pour les élus concernant les nouvelles consignes de tri applicables au 1^{er} janvier 2023.
- Urbanisme : deux procès-verbaux sont en cours pour non-conformité des travaux effectués.
- Affouage : suite aux inscriptions de 10 habitants, le tirage au sort des lots se déroulera samedi 29 octobre à 8h30 en mairie en présence du représentant de l'ONF, Monsieur RIESEN et des garants représentants la commune, Messieurs REVILLOUD, DUBOC et SOGNO-LINA.
- Congrès des maires à Paris : aucun élu n'y participera cette année.
- Déneigement : Hervé BOUËDEC informe les élus que l'entreprise Fol TP a été retenue.
- Octobre rose : Laurie FALCONNIER informe le Conseil que la marche rose de 2022 a rassemblé 147 participants, ce qui permettra de faire un don de 845 € à la ligue contre le cancer du sein de Haute-Savoie.
- Repas des aînés : les personnes de plus de 65 ans ont été conviées dimanche 25 septembre pour le traditionnel repas des aînés. La centaine de personnes ayant répondu à l'invitation, les élus ainsi que les membres du CCAS, ont passé une excellente journée. Laurie FALCONNIER fait part des remerciements reçus.
- Association des donneurs de sang et d'organes de la région de Frangy : Virginie Miani a représenté la commune à l'assemblée générale de l'association. Celle-ci sollicitera une subvention afin, notamment, d'améliorer la collation offerte aux donneurs.
- Commission Prévention et Sécurité : Virginie MIANI, responsable de cette commission, organise une réunion le 2 novembre 2022.
- Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable : Anne-Laure GUILLET informe le Conseil Municipal que la réception des travaux est prévue au mois de novembre.
- Travaux d'enfouissement des réseaux secs : l'entreprise Besson TP, en charge des travaux, a bientôt terminé et est en attente du passage d'Orange pour le rebouchage de toutes les « niches ».
- Réhabilitation du Presbytère de Clarafond : la réception des travaux a dû être repoussée en raison d'un problème de raccordement au réseau d'eau potable qui est en phase de résolution.
- Salles des fêtes : des membres de la commission vie associative vont faire l'inventaire des 2 salles des fêtes le 5 et le 19 novembre 2022.
- Remerciements à Monsieur KOCATURK : des arbres sont tombés sur la route de Grange Bulod le 3 septembre 2022. Le Conseil Municipal remercie Monsieur Cengiz KOCATURK qui a prêté main forte à Messieurs SOGNO-LINA, BOUËDEC et REVILLOUD (sous une pluie battante !) afin de dégager la route au plus vite et permettre le passage des riverains.
- Incivilités : La commune a commandé deux appareils photos. Vivian Roussel demande quand ils seront installés. Madame le Maire répond que la Commission Voirie doit organiser cette installation prévue au tri sélectif de la Prêle et sur le parking de la salles des fêtes, vers les toilettes publiques qui sont régulièrement endommagées.
- Fibre : Joffrey DUBOC fait remarquer que certains installateurs de la fibre optique jettent leurs déchets dans les conteneurs à ordures ménagères. Ce problème sera signalé au Syane.
- Circulation des poids lourds : des camions empruntent la route du Fort malgré l'interdiction. Madame le Maire a contacté les entreprises concernées.
- Ancien Presbytère : Muriel Favre souhaite visiter le bâtiment. Madame le Maire rappelle que cette visite est prévue avant la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Jean-François REVILLOUD



Le Maire,
Sylvie TARAGON


